

O B J E T : Acquisition d'un terrain de 215 m2 cadastré section AH n° 177 sis 2 bis rue Pasteur, appartenant aux héritiers de Melle HUBERT Elise.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les héritiers de Mademoiselle HUBERT Elise, propriétaires d'un terrain de 215 m2 cadastré section AH n° 177 sis 2 bis rue Pasteur, en face du nouvel Hôtel de Ville et qui constitue une enclave dans le terrain Communal ex- de JOUVAN-COURT, m'ont proposé de faire l'acquisition de cet immeuble bâti d'une maison en bois sous tôle de six pièces qui abrita durant quelque temps le Service municipal de la Documentation et l'Office Municipal de l'Habitat Social.

Ce terrain peut constituer une réserve foncière intéressante en vue de travaux d'urbanisme à réaliser ultérieurement dans le quartier.

Un accord ayant été conclu sur la base de 125.000 Francs, compatible avec l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x x

VU - P/le Préfet et par délégation
le Directeur des Finances et des Collectivités de
la Région : Martine Claude Plasson
PCC St Denis le 31 Mars 1980
le chef de Bureau délégué

Signé : G. Lacoste